

# INFOS

## Sécurité Sociale :

### Quel sera le plafond annuel en 2026 ?

*Publié le 24 octobre 2025 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)*

Le Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS) sert de base pour calculer le montant des indemnités journalières pour maladie, accident du travail ou maternité, les pensions d'invalidité, les retraites, etc... Il est réévalué chaque année au **1<sup>er</sup> janvier**. Le Bulletin officiel de la Sécurité sociale du 21 octobre indique que le PASS affichera au 1<sup>er</sup> janvier 2026 une augmentation de 2 % par rapport à son niveau de 2025.

Le plafond annuel de la Sécurité sociale correspond au montant maximal des rémunérations ou gains pris en compte pour calculer les droits sociaux, certaines cotisations et définir l'assiette de certaines contributions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le plafond annuel s'élèvera à 48 060 € (contre 47 100 € en 2025) et le plafond mensuel à 4 005 € (contre 3 925 € en 2025), soit **une augmentation de 2 %** par rapport au niveau de 2025.